



Quelle agglomération à l'horizon 2015 ?

JANVIER 2009



VALENCIENNES
METROPOLE

Solidaires
pour gagner
l'Avenir

...

les nouvelles orientations de Valenciennes Métropole

Attirer

les entreprises innovantes

**Innover, anticiper les emplois de demain ...
Telle est la stratégie de Valenciennes Métropole en matière de développement économique. Examinons trois grands projets d'envergure.**

Un technopôle près de l'université

Pôle de compétitivité à vocation mondiale en matière de transports terrestres, le Valenciennois se devait de disposer d'un parc scientifique et technologique, dédié à la formation et à la recherche dans le domaine des transports durables.

Situé dans le prolongement du campus universitaire, ce technopôle s'appuiera notamment sur une mise en synergie des compétences complémentaires et des projets de l'université de Valenciennes et du Hainaut Cambrésis (UVHC), de la Chambre de commerce et d'industrie du Valenciennois (CCIV) et du pôle I-trans et sur une mutualisation d'équipements et de services de recherche. Au titre du « campus innovant » 20 millions d'euros vont être attribués.

Une cité numérique

Grâce aux écoles consulaires de la CCIV en matière de design (ISD), d'animation d'images (Supinfocom), de jeu vidéo (Supinfogame) et au dynamisme des ateliers numériques (CCIV), notre territoire est

reconnu internationalement pour ses compétences dans le domaine des technologies de l'information et de la communication. D'où la volonté d'aller plus loin en créant sur l'ancien site Vallourec d'Anzin **une cité numérique des Rives de l'Escaut**. Dans une approche haute qualité environnementale, seraient réunis sur un même lieu, des entreprises de création numérique, des ateliers, des centres de recherche et de transfert

Numérique, ferroviaire, le Valenciennois a des atouts en matière économique
technologique, des écoles supérieures et autres structures de formation. Au stade de projet, la cité numérique fait l'unanimité chez les acteurs économiques et institutionnels du Valenciennois et bénéficie du soutien de la Région, de l'Etat et de l'Europe.

Développer les services à la personne

Valenciennes Métropole va sensiblement renforcer son action au profit du développement des services à la personne. D'ores et déjà créateurs d'emplois, ces services vont connaître un essor considérable au cours des années à venir, compte tenu de l'explosion des besoins en terme d'amélioration de qualité de vie des familles et des aînés. Afin de rendre plus lisible les offres des entreprises et des salariés en la matière, Valenciennes Métropole va notamment créer un portail internet dédié.

Des exemples d'actions



1 • La zone franche urbaine

La Zone franche urbaine NéOval a vu le jour en 2004. Elle s'étend sur un périmètre de 500 hectares qui sont répartis sur les communes d'Anzin, Beuvrages, Bruay-sur-l'Escaut et Valenciennes. La ZFU permet de bénéficier d'exonérations de taxe professionnelle, de taxe foncière sur les propriétés bâties et d'imposte sur les bénéfices pour les entreprises de moins de 50 salariés déjà présentes en 2004 ou qui s'y implanteront avant fin 2011. Près de 2000 emplois y ont déjà été créés à ce jour. L'aménagement du site Forgeval (Valenciennes) et du parc des rives de l'Escaut (ex-Vallourec Anzin) à partir de 2009, va donner un coup d'accélérateur au développement de cette ZFU.

2 • Lutter contre le chômage de longue durée

>> Porté par Valenciennes Métropole, le PLIE (Plan local pour l'insertion et l'emploi) vise à aider les chômeurs de longue durée et les bénéficiaires du RMI (Revenu minimum d'insertion) des 35 communes de l'agglomération à retrouver un emploi. Concrètement, le PLIE propose aux chômeurs de cette catégorie de bâtir un parcours d'insertion pour les aider à retrouver un emploi durable. Pour y parvenir, le demandeur est suivi et aidé par un référent avec lequel il prend un engagement. Selon le profil et le besoin de la personne, des formations qualifiantes sont proposées, des participations à des chantiers d'insertion, des préparations aux techniques d'embauche et des propositions concrètes d'emploi sont faites. Entre 2003 et 2008, le PLIE a accompagné 3839 demandeurs d'emploi dont 1339 ont

retrouvé une activité professionnelle.

>> Valenciennes Métropole intègre dans ses marchés publics de BTP des clauses d'insertion. Par celle-ci, les entreprises sont tenues d'embaucher au moins 7 % de personnes suivies par le PLIE ou des bénéficiaires du RMI, des minima sociaux, des travailleurs handicapés, des jeunes sans qualification, etc. 417 personnes ont bénéficié du dispositif depuis sa création.

3 • Des partenariats pour favoriser le retour à l'emploi : Maison de l'Emploi et CTP

>> En créant avec ses partenaires sa Maison de l'Emploi, Valenciennes Métropole avait un triple objectif : optimiser et coordonner le service rendu aux populations au chômage ou aux salariés menacés dans leur emploi ; améliorer les prestations de service aux employeurs locaux ; travailler à une meilleure adéquation de la demande à l'offre d'emploi sur le territoire.

>> Autre dispositif partenarial, le Contrat de Transition Professionnel (CTP), expérimenté dans le Valenciennois depuis 2006, vient d'être pérénisé pour les années à venir. Il s'adresse aux salariés dont le licenciement économique est envisagé dans une entreprise non soumise à l'obligation de proposer un congé de reclassement. D'une durée maximale de 12 mois, il permet au bénéficiaire de suivre un parcours pouvant comprendre des mesures d'accompagnement, des périodes de formation et de travail au sein d'entreprises ou d'organismes publics. Pendant la durée du contrat, le titulaire du CTP perçoit une « allocation de transition professionnelle » égale à 80 % de son salaire brut moyen. 762 personnes en ont déjà bénéficié dans le Valenciennois.

>> Enfin, Valenciennes Métropole va développer son partenariat avec Pôle Emploi, le nouvel organisme issu de la fusion entre l'ANPE et l'Assedic.